

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique*  
**FENCE 480 SC**

*de la société* ALBAUGH TKI D.O.O

*enregistrée sous le* n°2018-0636

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 9 juillet 2018,*

*Considérant que la substance active flufénacet est une substance dont on envisage la substitution,*

*Considérant qu'il ressort de l'évaluation comparative que la diversité chimique de substances actives n'est pas suffisante pour réduire l'apparition d'une résistance,*

*Considérant cependant qu'en absence de données relatives aux résidus dans la zone Sud de l'Europe pour le flufénacet, le risque pour le consommateur n'a pas pu être évalué,*


*Considérant que, compte tenu des circonstances qui prévalent dans la zone Sud de l'Europe, les préoccupations liées à la santé humaine ne peuvent être écartées,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	FENCE 480 SC
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	ALBAUGH TKI D.O.O Grajski trg 21 SI-2327 RACE SLOVENIE
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	480 g/L - flufénacet
<b>Numéro d'intrant</b>	169-2018.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 20 JUIL, 2018

Le Directeur Général



Roger GENET

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Désherbage	0,5 L/ha	1/an	-
	<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un nombre insuffisant d'essais résidus.		
15105913 Orge*Désherbage	0,5 L/ha	1/an	-
	<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison d'un nombre insuffisant d'essais résidus.		